

Bordereau des pièces justificatives fournies pour ma demande de participation au mouvement inter départemental (cocher la case si vous joignez le document)

Nom : Prénom :

OBLIGATOIRE pour tous (sans la confirmation de participation, la demande ne sera pas validée)

Confirmation de participation au mouvement inter départemental imprimé et signé.

Séparation géographique de conjoint ou autorité parentale conjointe (en cas de divorce ou annulation de PACS ou séparation avec garde partagée, garde alternée ou droit de visite)

Photocopie livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de 18 ans au 01/09//2021

Dernier avis d'imposition dans le cas d'un enfant à charge sans lien de parenté

Justificatif établissant l'engagement par le PACS ET

Extrait d'acte de naissance du conjoint portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs (moins de 3 mois)

Justificatif du mariage

Extrait d'acte de naissance du (des) enfant(s)

Attestation de PACS

Certificat de scolarité pour les enfants de 16 à 18 ans

Certificat de grossesse délivré au plus tard le 01/01/2021

Attestation de reconnaissance anticipée établie le 01/01/2021 au + tard pour les agents non mariés

Uniquement dans le cas de l'autorité parentale conjointe

Décisions de justice concernant la résidence de l'enfant

Décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement

Pièce justificative concernant le département sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, ou certificate de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe)

Pour les conjoints (ou ex) employés

Contrat de travail accompagné

Bulletins de salaires (au moins un par an de séparation)

Chèques emploi service

Pour les personnels Education nationale, une attestation d'exer-

cice ;

Pour les conjoints (ou ex) au chômage

Attestation d'inscription au pôle emploi ET

Attestation de la dernière activité professionnelle.

Pour les conjoints (ou ex) chefs d'entreprise, commerçants, artisans et auto-entrepreneurs ou structures équivalentes,

Joindre une attestation d'immatriculation au registre du commerce et au répertoire des métiers

Toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif :

Déclaration récente de montant du chiffre d'affaires,

Bail commercial,

Preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle,

Preuves de commercialisation de produits ou prestations récente

Pour les conjoints (ou ex) suivant une formation professionnelle

Copie du contrat d'engagement précisant la date du début de la formation ainsi que sa durée

Copie des bulletins de salaire.

Profession libérale

Attestation d'inscription auprès de l'URSSAF,

Justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (R.C.S.) ou au répertoire des métiers (RM)...

Autres documents :

Autres documents :

Demande de majoration exceptionnelle de barème de 800 points pour handicap

Pièce attestant que l'agent entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) pour l'attribution de 100 points.

Pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi pour les 800 pts.

S'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les

pièces justificatives relatives au suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Toutes pièces montrant que le changement de département améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.

Autres documents :

Demande de bonification pour les centres d'intérêts matériels et moraux dans les DOM

Annexe 2 - Eléments d'analyse permettant la reconnaissance du CIMM

Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches sur le territoire considéré (Pièce d'identité, titre de propriété, taxe foncière, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc...)

Biens fonciers situés sur le territoire considéré dont l'agent est propriétaire.(Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, titre de propriété, taxe foncière, etc...)

Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré (bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, facture d'électricité, d'eau ou de gaz, facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait/box d'accès à Internet, avis d'imposition ou de non-imposition, titre de propriété, attestation d'assurance habitation, certificat d'hébergement etc... au nom de l'agent)

Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré. (Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance)

Bénéfice antérieur d'un congé bonifié. (Copie de la décision par

laquelle a été octroyé le congé bonifié)

Comptes bancaires, d'épargne ou postaux dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré. (Relevé d'identité bancaire, etc...)

Paiement par l'agent de certains impôts, notamment l'impôt sur le revenu, sur le territoire considéré. (Avis d'imposition)

Affectations professionnelles antérieures sur le territoire considéré. (Attestations d'emploi correspondantes)

Inscription de l'agent sur les listes électorales d'une commune du territoire considéré.(Carte d'électeur)

Etudes effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses enfants.(Diplômes, certificats de scolarité, etc...)

Demandes de mutation antérieures vers le territoire considéré. (Copies des demandes correspondantes)

Durée et nombre de séjours dans le territoire considéré. (Toutes pièces justifiant ces séjours.)

Autres documents :

Autres documents :

Demande de bonification au titre de la situation de parent isolé

photocopie du livret de famille OU

extrait d'acte de naissance du ou des enfants

toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive

toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)

Autres documents :

Nous vous conseillons de mettre un maximum de documents.

Pour le RC et l'APC, joignez au moins un justificatif par année de séparation (même si vous l'avez déjà fourni l'année dernière).